



ASSOCIATION  
LES JOYEUX MIRAUDS

8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : <a href="mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com">lesjoyeuxmirauds@gmail.com</a> Site web : <a href="http://www.lesjoyeuxmirauds.fr">www.lesjoyeuxmirauds.fr</a> Page Facebook : <a href="https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/">https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/</a>		
--	--	--

Mainvilliers, le 25 septembre 2024

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un week-end autour de son Assemblée Générale Ordinaire 2024 qui cette année aura lieu à Bordeaux du vendredi 25 au dimanche 27 octobre 2024.

Outre le fait qu'elle a donné son nom à l'une des appellations viticoles les plus célèbres du monde, Bordeaux est une ville très peuplée qui reste idéale pour une escapade d'un week-end, ou simplement pour profiter du savoir-vivre que les Français affectionnent tant.

Cette ville du patrimoine mondial située sur les rives de la Garonne, à deux pas d'élégantes stations estivales de l'Atlantique comme Arcachon, est aussi le lieu qui a marqué la dernière période artistique de Francisco de Goya (1746-1828).

C'est également l'une des destinations les plus prisées des Français eux-mêmes pour sa riche gastronomie et sa douceur de vivre.

Vous serez hébergés à l'hôtel Ibis, situé au 35 Cour du Maréchal Juin, 33000 BORDEAUX, téléphone 05 56 74 90 00. Vous serez en chambres doubles, twins ou individuelles qui se veulent être toutes équipées de sanitaires complets. Le linge de toilette est fourni et les lits seront déjà faits lors de votre arrivée. Tous les dîners et le déjeuner du dimanche « servis à l'assiette » seront pris au restaurant de l'hôtel.

Le programme des réjouissances de votre week-end

**VENDREDI 25 OCTOBRE 2024**

Vous avez rendez-vous avant 19 heures à la gare de Bordeaux Saint-Jean au point d'information (accueil PMR) . Ensuite, vous vous rendez en transport commun à votre hôtel et après avoir pris possession de vos quartiers, vous prendrez un excellent dîner au restaurant de l'hôtel. Selon les conditions, nous tenterons de faire en sorte que chacun puisse se présenter à l'ensemble du groupe pour que vous puissiez mettre une voix sur un nom ou sur un visage ! Votre soirée sera libre.

## SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

Après avoir pris des forces pour la matinée, vous partirez toute la journée à la découverte de deux édifices de Bordeaux.

En matinée, vous visiterez le musée d'Aquitaine qui présente l'histoire de Bordeaux et de sa région, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, à travers ses collections d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie régionale et extra-européenne. "Lieu de civilisation", il présente chaque année des expositions temporaires explorant des thèmes sur l'histoire et les cultures du monde. Il propose au public une programmation culturelle : cycles de conférences, projections, tables-rondes, visites commentées, concerts, rencontres avec les communautés étrangères, ateliers pédagogiques.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, découverte de l'Opéra de Bordeaux qui fut inauguré le 7 avril 1780, le Grand-Théâtre de Bordeaux écrit son histoire au rythme des événements qui ponctuent son existence. Victor Louis est l'architecte du bâtiment réputé encore aujourd'hui comme l'un des plus beaux Théâtres du monde. L'acoustique exceptionnelle due à la carcasse de bois qui l'enveloppe s'ajoute à la valeur esthétique de l'ouvrage.

Sur sa façade, 12 colonnes corinthiennes. À leur sommet, 9 muses et 3 déesses de la mythologie antique, imaginées par Pierre Berruer, fixent l'horizon.

Près d'un siècle plus tard, le grand escalier inspirera Charles Garnier pour le dessin de celui de l'Opéra de Paris.

Retour à l'hébergement pour dîner au restaurant de l'hôtel afin de découvrir d'autres saveurs et plats traditionnels.

- Soirée libre.

Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

## DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024

A partir de 9h, l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire biennale de l'Association se tiendra dans une salle de séminaire de l'hébergement.

A l'Issue de cette réunion, vous irez prendre un excellent déjeuner au restaurant de l'hôtel .

Vous serez à la gare SNCF vers 16h30, l'heure à laquelle vous devrez prévoir votre retour (attente Assistant Gare comprise) !

En ce qui concerne l'Assemblée Générales Ordinaire qui se déroulera lors de ce week-end et conformément aux statuts et au règlement intérieur qui régissent l'Association Les joyeux Mirauds, les personnes à jour de cotisation recevront avant le 27 septembre 2024, une convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire avec l'ordre du jour, un bon pour pouvoir concernant les prises de décisions lors de la séance, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, les rapports d'activités 2022/2023 et une lettre d'informations. Les personnes désireuses de voter doivent donc s'acquitter de la cotisation annuelle 2024 de 30,00€ minimum. De ce fait, Merci d'effectuer un règlement bien séparé de votre paiement pour l'AG du montant cité ci-dessus. En effet, nous vous rappelons que si vous participez à une manifestation / activité avec Les Joyeux Mirauds, l'adhésion à l'Association est obligatoire. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement.

Pour verser votre adhésion 2024, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/adhesions/adhesion-ljm>

Pour votre information, les débats seront retransmis en simultané en webinaire sur Zoom ; ce qui fait que vous soyez présent physiquement ou de chez vous, vous pourrez participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, de chez vous, si vous souhaitez prendre part aux divers votes durant la séance, il vous sera demandé de remplir un formulaire d'inscription en ligne.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association au 06 12 90 31 05 ou par courriel : [lesjoyeuxmirauds@gmail.com](mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com)

Les tarifs pour le week-end sont les suivants :

250,00 € pour les personnes non ou malvoyantes s'inscrivant sur tout le week-end ;

180,00 € pour les personnes voyantes accompagnatrices s'inscrivant sur tout le week-end ;

Un supplément de 100,00 € sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.)

40,00 € pour toute personne désireuse de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'apéritif, au repas du dimanche midi.

Ce tarif comprend :

2 nuits en chambre double ou twin avec petits déjeuners ;

Les repas : Du dîner vendredi 25 au déjeuner du dimanche 27 octobre 2024 boissons incluses, (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;

Les visites avec guide touristique ;

La réunion pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ce tarif ne comprend pas :

Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF de Bordeaux Saint-Jean quel qu'il soit ;

La chambre individuelle ;

Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires dans les divers bars et restaurants hormis celles prévues lors des menus ;

Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;

Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus dans le programme de votre week-end.

Un tarif personnalisé sera proposé pour les sympathisants de la région Nouvelle-Aquitaine qui participeraient à un repas ou une activité du week-end.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 15 octobre 2024. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le début de votre week-end.

Nouveau, vous pouvez régler votre week-end autour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association par carte bancaire via la plateforme HelloAsso en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/paiements/ile-d-oleron-2024>

Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple

demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;  
De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;  
De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;  
À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

#### Informations diverses

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

**Nota :** Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un moi avant le commencement de votre week-end attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple....

Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie.

Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

**Nota :** Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de

pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents moments avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ce week-end, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

**Nota :** Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

**Nota :** Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Nous vous attendons nombreux pour ces temps forts et d'avenir pour l'Association Les Joyeux Mirauds toujours dans un esprit convivial.

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds  
Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

-----

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

-----

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.